

FORMATION ADR 1.3

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Respecter et appliquer la réglementation des transports de matières dangereuses s'appliquant à l'entreprise.
- Sensibiliser le personnel concerné aux risques liés à la manutention des marchandises dangereuses
- Développer un esprit de sécurité et de prévention.

PUBLIC CIBLE

Personnels intervenants dans le transport de marchandises dangereuses au niveau de la manutention, réception, préparation de commandes, expédition, organisation des transports, réalisation des documents etc...

PRE-REQUIS :

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

Exposé participatif, débat, échange de groupe, études de cas.

Un résumé de cours est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporama, documents papiers et numériques.

MODALITE D'EVALUATION :

Evaluations théoriques par QCM

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Attestation de présence signée par demi-journée, attestation de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Cette formation doit être complétée périodiquement par des cours de recyclage pour tenir compte des changements de la réglementation ADR (généralement tous les 2 ans)

PROGRAMME :

Généralité sur la réglementation

ADR

Arrêté Français

Manutention et chargement

Interdiction de chargement en commun

Manutention, arrimage, calage

Responsabilité des intervenants

Expéditeur, transporteur, exploitant, déchargeur, chargeur, remplisseur

Prévention des risques

Consignes de sécurité et consignes et protocoles spécifiques à l'entreprise

Equipped de Protection

Protocole de sécurité

Consignes en cas d'accident/Incident

Classification des produits

Définition d'une matière dangereuse

Classes de risque, FDS, Tableau A et B ADR, Identification.

Dispositions spécifiques à la sûreté (pour entreprise concernée par 1.10 ADR)

Le chapitre 1.10 de l'ADR

La formation à la sûreté

Les marchandises dangereuses à haut risque

Les exemptions

Le plan de sûreté et son contenu

Documents règlementaires

Organisation et préparation d'un transport

Conditionnement et emballage

Marquage et étiquetage des contenants

Dispenses totales et spéciales, quantités exceptées, limitées, transports déchets.

ORGANISATION

Formation ADR 1.3	
Encadrement	Formateur Conseiller à la Sécurité transport marchandise dangereuse
Effectif	10 stagiaires
Durée	1 journée (7 h)